

GE_GERICHTE ATAS/1162/2014 vom 6. November 2014

GE Cour de justice, 2014-11-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1162_2014

FR: GE_GERICHTE ATAS/1162/2014 du 6 novembre 2014

IT: GE_GERICHTE ATAS/1162/2014 del 6 novembre 2014

Erwägungen

E. 1

Donne acte aux parties de leur accord que l'expertise soit confiée au docteur C_____.

E. 2

Renvoie la cause à l'intimée à charge pour celle-ci de mettre en œuvre ladite expertise selon les modalités convenues.

E. 3

Dit que la procédure est gratuite.

E. 4

Raye la cause du rôle.

La greffière :

Marie-Catherine SECHAUD

La Présidente :

Karine STECK Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.